

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL - CONVOCATION

A :

Mesdames ALBIGES Nelly, DEPAUW Laurence, FALCOU Béatrice, FOUQUET Marie-José, HEREDIA Nicole, MAYNADIER Marie, MOLIERE Jacqueline, PECH Nadège, SAMPIETRO Sandrine

et

Messieurs BESSIEUX Cyril, DUFAUD Jean-Yves, KERKHOF Rémi, LOUIS Luc, MOLINA Alphonse, NICKLES Grégory, ORTIZ Bruno, PUJOL Jean-Alex dit Patrick, REMY Alain, VORDY Cédric

Mesdames et Messieurs, membre du conseil municipal de **OLONZAC** (Hérault),
est prié(e) d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu à la salle de réunion de la Mairie.

Le 13 DÉCEMBRE 2022 à 18h00

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 Novembre 2022
Approbation des Décisions du Maire prises en 2022

1° Décision Modificative budget commune

2° Délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la Convention relative à l'assistance technique du service d'assainissement de la commune avec Véolia

3° Finalisation de la procédure de mise en compatibilité du PLU

4° Délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la Convention d'adhésion à la Médecine préventive avec le CDG34

Questions diverses

Fait à la mairie d'OLONZAC, le 6/12/2022.

Le Maire,



Luc LOUIS

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera avec possibilité pour le public d'assister à la réunion, en nombre de places limitées.

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration.

POUVOIR :

Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur exceptionnellement de deux pouvoirs. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la séance pour laquelle le mandat est donné.

POUVOIR

Je, soussigné(e)....., membre du conseil municipal de la commune de OLONZAC, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le 13 Décembre 2022 à 18h00, déclare donner pouvoir à mon collègue :

Mme ou M..... pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à OLONZAC,

Le :

Signature :